

★★★

*Cérémonie des traités de 2013
Vers une participation et une mise en œuvre universelles*

Rapport journalier

du

jeudi 26 septembre 2013

Aujourd’hui, douze (12) **actions de traité** entreprises par huit (8) États ont été effectuées par le Secrétaire général; trois (3) États ont été représentés par leur **Chef de Gouvernement** et cinq (5) États ont été représentés au **niveau ministériel**.

La Section des Traités a enregistré deux (2) acceptations, une (1) adhésion, un (1) consentement à être lié, trois (3) ratifications et cinq (5) signatures. Les formalités accomplies par Traité sont les suivantes:

Désarmement

- **Amendement à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Genève, 21 décembre 2001** (Adhésion par le Bangladesh)
- **Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V). Genève, 28 novembre 2003** (Consentement à être lié par le Bangladesh)
- **Traité sur le commerce des armes. New York, 2 avril 2013** (Signature par le Bangladesh, les Comores, la Guinée-Bissau et la Malaisie)

Droits de l'homme

- **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. New York, 18 décembre 1990** (Signature par l'Arménie)
- **Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006** (Ratification par la Papouasie-Nouvelle- Guinée)

Questions pénales

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Kampala, 10 juin 2010** (Ratification par l'Uruguay ; Acceptation par l'Andorre)
- **Amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatifs au crime d'agression. Kampala, 11 juin 2010** (Ratification par l'Uruguay ; Acceptation par l'Andorre)

★★★